

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 20 heures , le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire, à la mairie de BOURNEAU, sous la présidence de M. Christian de TINGUY, Maire.

Présents : de TINGUY Christian, PAGENAUD Hélène, GOIS Jean-Baptiste, BILLY Florence, BOUTEILLER Jean-Marc, BONAMY Lisa, LABOUREUX Delphine, BRIFFAUD Ludovic, DENÉCHÈRE Léa, DOUX Stéphane, FRAIGNEAU Odile, GELOT Cécilia, NAULEAU Pierre, VILLA Philippe

Absent non excusé : FONTAN Alain

Secrétaire de séance : BOUTEILLER Jean-Marc

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres :

1 – NOMME Monsieur BOUTEILLER Jean-Marc, secrétaire de séance.

2 - APPROUVE le procès-verbal de la réunion de conseil du 28 mai 2026

3 - APPROUVE le procès-verbal de la réunion de conseil du 5 juin 2026

4 – PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en fonction des délégations qui lui ont été attribuées par le Conseil municipal :

- Un devis de ACSVF pour la formation conduite de nacelle, d'un montant de 280 € par agent *soit 560€ TTC*

- Un devis de ACSVF pour la formation habilitation électrique pour ALEXANDRINO Victor, d'un montant de 585€ TTC

- Un devis Lycée Nature pour la formation « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » pour BERTRAND David d'un montant de 182€ TTC

Le Conseil municipal **PREND NOTE**, à l'unanimité, de la décision de renoncer à user de son droit de préemption sur la vente d'un bien sis 31 rue du poteau, d'une superficie de 1 025 m², au prix de vente fixé à 175 000 €.

5 - Approuve l'intervention de Mme Vanessa BENOIST dans le cadre d'une mise à disposition par la commune de Saint-Cyr-des-Gâts ;

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

6 - DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

7 - ACCEPTE de rétrocéder à la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée le réseau d'assainissement collectif du lotissement de la Gare aux conditions ci-dessus.

8 - DECIDE à l'unanimité de recourir au vote à main levée pour élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Conseil Local Vendée eau « Mervent »

ELIT : * Monsieur BOUTEILLER Jean-Marc en délégué titulaire

* Madame: FRAIGNEAU Odile en déléguée suppléante

9 – DECIDE DE DONNER MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1er juillet 2027

10 – DECIDE DE RENOUVELER le contrat de maintenance du logiciel « DELARCHIVES »

APPROUVE le contrat de maintenance pour un montant de **60 € HT** par an

AUTORISE Monsieur le maire à signer le contrat de maintenance ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

11 – DESIGNER par tirage au sort les jury d'assises pour la liste préparatoire de 2027

- Madame SUIRE née DUTAUD Marie-France
- Madame LETHEUL Marie-Agnès
- Madame ROUGER née WARRAND Muriel

12 -. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE la modification des tarifs de location de la salle polyvalente

DECIDE de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

SALLE POLYVALENTE :

DÉSIGNATION	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
SALLE COMPLÈTE	250 €	350 €
SALLE + CUISINE	220 €	320 €
SALLE + BAR	200 €	300 €
BAR	150 €	250 €
SÉPULTURE	60 €	60 €

Conditions particulières :

- Journée supplémentaire : 30 % du tarif initial ;
- Associations communales : mise à disposition gratuite une fois par an ; toute utilisation supplémentaire sera facturée à hauteur de 50 % du tarif applicable ;
- La consommation électrique reste à la charge de l'utilisateur.

SALLE DE TERRAIN DE SPORT : 100€

- **Decide** que les locations effectuées en semaine bénéficieront d'un tarif fixé à **70 % du tarif week-end** correspondant ;
- **Decide** de modifier le tarif de nettoyage des salles, lequel sera désormais facturé à hauteur de **25 € par heure de ménage effectuée** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à modifier la convention de location en conséquence et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement de la gare

Une réunion sur site s'est tenue le 5 juin en présence de M. Giraud, maître d'œuvre ayant assuré le suivi des réseaux du lotissement, et de M. Veronneau, géomètre. Cette rencontre avait pour objet l'étude des possibilités de réaménagement des parcelles situées du côté de l'ancienne voie ferrée.

Il a été proposé de repositionner le bornage en excluant le talus et le fossé des parcelles destinées à la vente. Il est également envisagé de procéder à l'abattage des chênes susceptibles de gêner les futures constructions. Toutefois, le fossé assurant la collecte de l'ensemble des eaux pluviales devra être conservé et ne pourra pas être comblé.

La mise en œuvre de ces modifications nécessite l'accord préalable de l'EPF (Établissement Public Foncier). Une rencontre sur site est programmée le 7 juillet 2026.

Sous réserve de cet accord, il conviendra de déposer un permis d'aménager modificatif. Un devis de la société Geodomia a été établi à cet effet pour un montant de 3 188,38 € TTC. Par ailleurs, l'accord de l'ensemble des colotis sera requis pour valider ces modifications. Enfin, une mission complémentaire devra être confiée à un architecte, le permis d'aménager portant sur une superficie supérieure à 2 500 m².

Ecole

Rapporteur : Lisa BONAMY et Florence BILLY

Retour sur le projet RPI suite à l'annonce de la fermeture d'une classe pour la rentrée de septembre 2026.

Mervent ayant donné une suite défavorable à ce projet avec Bourneau, la municipalité continue de l'étudier. L'objectif est de se rapprocher d'une commune voisine pour créer un RPI pour la rentrée de septembre 2027.

Une réunion d'information sera organisée après la rentrée de septembre 2026.

Eglise

Rapporteur : Jean-Baptiste GOIS

Le projet de rénovation de l'église a été engagé en 2021. À cette époque, un devis avait été sollicité pour la réfection de la toiture. Une proposition avait été reçue pour un montant de 93 000 € HT. Toutefois, l'entreprise consultée n'étant pas habilitée à intervenir sur un édifice classé ou inscrit au titre des monuments historiques, il a été nécessaire de solliciter l'intervention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Une réunion de présentation du projet s'est tenue le 15 juin en présence de l'architecte chargé du dossier. Deux scénarios ont été présentés :

- un projet de base, sans option, pour un montant total estimé à 430 000 € HT, incluant un coût de sécurisation du chantier évalué à 160 000 € HT ;
- un projet avec options, dont le montant global s'élève à 657 000 € HT.

Des aides financières peuvent être sollicitées auprès de l'État, de la Région et du Département, bien que les niveaux de financement tendent à diminuer. Il est également envisagé de prendre contact avec l'association de sauvegarde du patrimoine afin d'étudier les possibilités de subventions complémentaires.

Ces travaux apparaissent nécessaires afin de préserver les rénovations intérieures réalisées récemment et d'éviter toute dégradation liée à l'état de la toiture.

Afin de faciliter le financement de l'opération, la possibilité de réaliser les travaux par tranches successives pourra être étudiée.

Demande d'association

Rapporteur : Hélène PAGENAUD

À la suite de l'incendie de la salle de Pissotte, dont la réouverture n'est pas envisagée avant environ deux ans, l'association *Secret d'Aiguille* est à la recherche d'un local pour poursuivre ses activités à compter du mois de septembre.

L'association compte trois groupes de 7 à 8 personnes qui se réunissent habituellement selon le calendrier suivant :

- le lundi de 20 h à 22 h 30 ; le mardi de 14 h à 16 h 30 ; le jeudi de 14 h à 16 h 30.

Les activités ne se déroulent pas pendant les vacances scolaires.

L'association a sollicité la commune de Bourneau afin de savoir si une salle pourrait être mise à sa disposition et, le cas échéant, selon quelles modalités tarifaires.

Après échange, il est proposé de mettre à disposition la salle du terrain de sport le jeudi de 14 h à 16 h 30, au tarif de 10 € par séance.

Eco Nature

Rapporteur : Hélène PAGENAUD

Des précisions sont apportées concernant la proposition d'abattage du sapin situé à proximité du calvaire de la Rairie.

Il est indiqué que cet arbre présente plusieurs inconvénients : sa proximité avec les lignes électriques engendre des contraintes de sécurité et ses racines contribuent à la dégradation progressive de l'ouvrage, notamment des murets composant le calvaire.

La question est de nouveau soumise à l'avis du conseil municipal. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de procéder à l'abattage du sapin.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Les membres de la commission communale des Impôts directs sont :

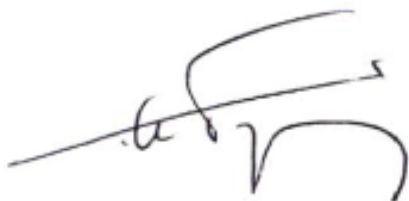
Titulaires :	- GUIGNARD Gérard	Suppléants :	- EON Gilles
	- FONTAN Guy		- ROTURIER André
	- LETHEUL Michel		- DELAGE Roselyne
	- DERVIN Laurent		- GAUTRON Christian
	- PAGENAUD Hélène		- GACHIGNARD Alain
	- GUILMINEAU Mireille		- SUIRE Marie-France

Le rendez-vous avec le député Pierre HENRIET a été annulé et reporté à la rentrée.

Prochaine réunion de conseil : 16 juillet 2026 à 20h00 à la Mairie.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 heures 40.

Fait à BOURNEAU, le 22 juin 2026



Le Maire,
Christian de TINGUY

